

LA MAISON DU TERROIR VELL'COM

Pour rappel, le projet de la Maison du Terroir accueille tout à la fois, une dimension sociale avec le choix assumé de la Communauté de Communes du Sud Territoire (CCST) de confier l'exploitation du lieu à une structure d'insertion, dont la vocation est d'accueillir des personnes éloignées de l'emploi pour les accompagner vers un retour gagnant sur le marché du travail.

Un volet économique également, avec un partenariat fort avec les producteurs et artisans locaux pour la distribution de leurs produits et la mise en valeur de leur savoir-faire.

Et enfin un espace convivial de proximité où se retrouver, passer du bon temps entre amis, s'informer et se restaurer sur le pouce. Vous l'aurez compris, le projet de la Maison du terroir est ambitieux et porte haut les valeurs éthiques du Vivre-ensemble et du Faire-ensemble dans le Sud Territoire.

La Maison du terroir de Vellescot est un concept unique en son genre, hybride et novateur, dont la mise en œuvre ne peut s'appuyer sur aucun modèle existant. Tout est à imaginer, à inventer et à expérimenter !

Un tel projet ne voit pas le jour sans qu'il y ait quelques difficultés et l'association Vell'Com en a rencontré quelques-unes.



Cela suppose d'y consacrer beaucoup d'énergie et de temps. Le projet de la Maison du terroir ne déroge pas à la règle. Il a, comme tant d'autres projets novateurs, souffert de retards notamment dans le choix du statut d'exploitation, retards dus à des présentations et représentations de dossiers d'ouvertures non validés par les commissions compétentes.

Ces décalages sont subis et indépendants de la volonté de celles et ceux qui portent ce projet. Leur enthousiasme à offrir ce beau magasin au plus grand nombre a été maintes fois contrarié et les annonces d'ouverture plusieurs fois reportées.

Le cap reste inchangé et l'ouverture de la maison du terroir, bien que partielle dans un premier temps, est pour bientôt.

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES



Les orientations budgétaires de 2024 ont été votées, sans augmentations de la fiscalité locale, et elles concernent en investissement principalement des restes à réaliser 2023 et un chantier principal 2024. Concernant les investissements, les restes à réaliser sont l'éclairage par bornes du trottoir menant de Vellescot à Boron ainsi que la création du chemin piétonnier relayant Vellescot à Grosne.

Le chemin sera créé par la société Loviton suite à un appel d'offres simplifié et les travaux commenceront début juin pour une période de 15 jours (circulation alternée à prévoir).

La principale réalisation d'investissement 2024 sera la réfection de notre fontaine afin que celle-ci retrouve une "jeunesse" sans dénaturée son architecture. Les travaux sont prévus dans la période estivale pour éviter les intempéries pendant l'aménagement.

Pour ce qui est du fonctionnement nous réitérons les animations sur juillet – août pour nos petits Vellescotins avec la volonté d'optimiser l'attractivité de la manifestation les mercredis de l'été. D'autres manifestations peuvent être réalisées notamment dès l'ouverture de la maison du terroir et ce afin de répondre à la demande de ce commerce de proximité et de convivialité.

ÉLECTIONS EUROPÉENNES



Les prochaines élections européennes auront lieu le dimanche 9 juin 2024, les députés européens sont élus au suffrage universel direct à un tour. 38 listes de candidats à l'élection des représentants au Parlement européen ont été officiellement enregistrées. Chacune de ces listes candidates comporte 81 noms, avec une alternance de candidats de chaque sexe.

Publiées au Journal officiel, les candidats sont les suivants :

01. M. FIDÈL' - POUR UNE HUMANITE SOUVERAINE
02. M. PONGE Philippe - POUR UNE DEMOCRATIE REELLE : DECIDONS NOUS-MEMES !
03. Mme MARÉCHAL Marion - LA FRANCE FIERE, MENEÉ PAR MARION MARECHAL ET SOUTENUE PAR ÉRIC ZEMMOUR (Reconquête!)
04. Mme AUBRY Manon - LA FRANCE INSOUmise - UNION POPULAIRE
05. M. BARDELLA Jordan - LA FRANCE REVIENT ! AVEC JORDAN BARDELLA ET MARINE LE PEN (Rassemblement national)
06. Mme TOUSSAINT Marie - EUROPE ECOLOGIE
07. M. AZERGUI Nagib - FREE PALESTINE
08. Mme THOUY Hélène - PARTI ANIMALISTE - LES ANIMAUX COMPTENT, VOTRE VOIX AUSSI
09. M. TERRIEN Olivier - PARTI REVOLUTIONNAIRE COMMUNISTES
10. Mme ZORN Caroline - PARTI PIRATE
11. Mme HAYER Valérie - BESOIN D'EUROPE (Renaissance)
12. M. ALEXANDRE Audric - PACE - PARTI DES CITOYENS EUROPEENS, POUR L'ARMEE EUROPEENNE, POUR L'EUROPE SOCIALE, POUR LA PLANETE !
13. Mme CHOLLEY Marine - ÉQUINOXE : ÉCOLOGIE PRATIQUE ET RENOUVEAU DÉMOCRATIQUE
14. M. WEHRLING Yann - ECOLOGIE POSITIVE ET TERRITOIRES
15. M. ASSELINEAU François - LISTE ASSELINEAU-FREXIT, POUR LE POUVOIR D'ACHAT ET POUR LA PAIX
16. M. SIMONIN Michel - PAIX ET DECROISSANCE
17. M. FORTANÉ Jean-Marc - POUR UNE AUTRE EUROPE
18. M. BELLAMY François-Xavier - LA DROITE POUR FAIRE ENTENDRE LA VOIX DE LA FRANCE EN EUROPE (Les Républicains)
19. Mme ARTHAUD Nathalie - LUTTE OUVRIERE LE CAMP DES TRAVAILLEURS
20. M. LARROUTUROU Pierre - CHANGER L'EUROPE (Nouvelle Donne)
21. M. RENARD-KUZMANOVIC Georges - NOUS LE PEUPLE
22. Mme LABIB Selma - POUR UN MONDE SANS FRONTIERES NI PATRONS, URGENCE REVOLUTION ! (NPA)
23. Mme ADOUE Camille - " POUR LE PAIN, LA PAIX, LA LIBERTE ! " PRESENTÉE PAR LE PARTI DES TRAVAILLEURS
24. M. PHILIPPOT Florian - L'EUROPE ÇA SUFFIT ! (Les Patriotes)
25. M. HUSSON Edouard - NON ! PRENONS-NOUS EN MAINS
26. M. BONNEAU Pierre-Marie - FORTERESSE EUROPE - LISTE D'UNITE NATIONALISTE
27. M. GLUCKSMANN Raphaël - REVEILLER L'EUROPE (Place Publique - Parti socialiste)
28. M. HOAREAU Charles - NON A L'UE ET A L'OTAN, COMMUNISTES POUR LA PAIX ET LE PROGRES SOCIAL
29. M. LASSALLE Jean - ALLIANCE RURALE
30. M. LALANNE Francis - FRANCE LIBRE
31. M. LACROIX Guillaume - EUROPE TERRITOIRES ÉCOLOGIE
32. Mme ELMAYAN Lorys - LA RUCHE CITOYENNE
33. M. DEFFONTAINES Léon - GAUCHE UNIE POUR LE MONDE DU TRAVAIL SOUTENUE PAR FABIEN ROUSSEL (Parti communiste français)
34. M. COSTE-MEUNIER Gaël - DEFENDRE LES ENFANTS
35. M. GOVERNATORI Jean Marc - ÉCOLOGIE AU CENTRE
36. M. TRAORÉ Hamada - DEMOCRATIE REPRESENTATIVE
37. Mme PATAS D'ILLIERS Laure - ESPERANTO LANGUE COMMUNE
38. M. GRUDÉ Patrice - LIBERTÉ DÉMOCRATIQUE FRANÇAISE

Vous pourrez vous rendre à votre bureau de vote (salle de la Mairie) de 8h à 18h.

RELEVÉ DE VITESSE RUE DE NORMANVILLARS



Suite à la remontée d'informations de certains administrés de la rue de Normanvillars concernant le passage de véhicules roulant à des vitesses excessives, nous avons sollicité la Direction Départementale des Territoires (DDT) pour la pose d'un appareil de mesures. Cette installation a été mise en place pendant 15 jours afin de récupérer les données permettant l'étude de la pose d'un radar urbain. Malgré le fait que la vitesse légale de par le code de la route est de 50 km/h dans les villages

(voir 30 km/h dans certains secteurs) force est de constater que ce fléau est national et que de nombreuses communes subissent la délinquance routière de certains individus. La commune mettra toujours tout en œuvre pour garantir au mieux la sécurité de nos administrés, les contrôles radars sur le village de la Police Intercommunale et de la Gendarmerie en témoignent, et la pose de nouveaux dispositifs tel que le radar urbain peut-être envisagée si les données relevées le nécessitent.

HORAIRES DE TONTE ET ECOBUAGE

Afin de respecter le bien être de chacun et pour éviter toute verbalisation inutile, veuillez trouver ci-dessous les horaires de tonte ainsi que l'arrêté d'écobuage. Merci d'avance pour votre collaboration"

Arrêté réglementant les horaires de travaux de bricolage ou de jardinage afin d'assurer la tranquillité publique ;
Arrêté préfectoral n°2015037-0001 du 6 février 2015 ;
Arrêté municipal n°2015/07

Les travaux de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, nettoyeurs haute-pression etc, ne peuvent être effectués que pendant les heures ci-contre:



Du lundi au vendredi :
de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30

Samedi :
de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00

 **Dimanche et jours fériés :**
INTERDIT

Arrêté Préfectoral réglementant l'écobuage
N° 2012191-0002 du 9 juillet 2012

Le brûlage à l'air libre des déchets dits verts, éléments issus de la tonte de pelouse, de la taille des haies et d'arbustes, d'élagages, de débroussaillage et autres pratiques similaires qu'ils soient produits par les ménages ou par les collectivités Territoriales est interdit.



 **La pratique de l'écobuage est interdite.**

Bulletin trimestriel n°16
avril / mai / juin 2024

VELLESCOT INFOS



Chères VELLESCOTINES, Chers VELLESCOTINS,

Le Conseil Municipal et moi-même espérons que tout va pour le mieux pour vous, vos familles et vos proches en ce début de printemps.

Nous avons clôturé ce premier trimestre 2024 par la campagne de recensement de la population Vellescotine et nous sommes heureux de vous confirmer que notre village a gagné de nouveaux résidents par rapport au dernier recensement réalisé en 2017. En effet, et ce même si les chiffres officiels ne pourront être divulgués qu'à la fin de l'année civile, nous sommes en augmentation de population et il est heureux de constater que notre beau petit village continue d'être attractif. Tout ce travail minutieux a pu être réalisé grâce à votre étroite collaboration (mention spéciale à tous les habitants qui ont pu se recenser via internet) et avec le travail en synergie de notre secrétaire de Mairie Elisa Franz-Genevois et de l'agente recenseuse Myriam Bey que nous remercions pour la qualité du travail rendu.

L'année avance à grands pas et la période budgétaire vient de se terminer. L'équipe municipale a opté pour un maintien des taux d'impositions en cette période Nationale et Internationale délicate et les investissements seront consacrés principalement au reste à réaliser 2023 (notamment le chemin piétonnier menant à Grosne et l'éclairage de celui menant à Boron) ainsi que la réhabilitation de la fontaine pour ce qui est des dépenses 2024.

Nous reconduirons également les animations des mercredis de l'été de mi-juillet à mi-août en essayant d'étoffer l'attractivité pour nos jeunes Vellescotins.

Vous trouverez en pages intérieures un paragraphe dédié à la Maison du Terroir et les explications quant au retard d'ouverture, ouverture que nous attendons avec impatience. L'association gérante de ce commerce espère une ouverture partielle d'ici cet été avec notamment l'accès à l'espace de convivialité et à l'espace pains et viennoiseries. L'exploitation totale du point de vente doit être soumise à un nouveau statut d'exploitation en passant d'un chantier d'insertion à une entreprise d'insertion.

En termes de réalisation de travaux lors du premier trimestre 2024, nous avons pu effectuer la réhabilitation des murets devant l'école et concernant l'entretien du village un nouveau contrat a été signé avec un objectif de pérenniser celui-ci. Au sujet de l'entretien des espaces verts, et puisque la saison recommence, nous vous avons rappelé à toutes fins utiles en dernière page les jours et heures de possibilité de travaux et l'arrêté municipal correspondant afin que tout le monde soit informé des créneaux horaires possibles.

Nous vous rappelons également que 2024 est une année d'élections puisque se dérouleront le dimanche 9 juin 2024 les élections européennes, ce scrutin se déroulera sur un tour.

Dans l'attente du plaisir de vous revoir, prenez bien soin de vous et de vos proches. Bien à vous,

Le maire,
Nicolas Bey